



# FLASH

n° 175

Octobre 2019

Publication numérique périodique de la F.F.A.M. destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et aux membres de la section des membres individuels

Suite à la présentation de la note du 30 avril 2019 remise aux services le 14 mai 2019 lors d'une grande réunion à Paris, de laquelle la FFAM avait été exclue. Nous avons dénoncé cette "non concertation apaisée" en envoyant un courrier à tous les préfets, les directeurs des DDT(M) et les directeurs de la police de l'eau de chaque département.

Le 03 aout 2019 le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a profité de la période de vacances estivales pour produire un décret défavorable aux moulins.

La date limite de dépôt d'un recours étant le 07 octobre 2019, nous avons décidé avec plusieurs fédérations nationales de porter un recours en Conseil d'Etat contre ce décret, notre avocat Jean François Remy s'est chargé de l'opération, le recours a été déposé le 07 octobre 2019 dans les temps. Un autre recours sera déposé ces jours-ci contre la note du 30 avril 2019 non publié au J.O., il presque achevé.

La FFAM continue sa lutte pour la sauvegarde de nos moulins et de leurs seuils au plus haut niveau, cela fait suite et s'appuie sur les actions que vous portez dans vos départements et vos régions, les rencontres avec les députés et les sénateurs pour les informer sont très importantes, ne baissons pas la garde, nous sommes sur la bonne voie. Une chose importante à ne pas négliger, pour chaque courrier avec les services déconcentrés mettez le Préfet en copie et n'hésitez pas à l'informer de tout

Un exemple de la vitalité de notre réseau, suite à une invitation au conseil d'administration de l'association de Haute Normandie, la députée Stéphanie Kerbarh a organisé des assises sur la petite hydroélectricité à l'Assemblée Nationale le 24 octobre 2019, la FFAM est partenaire, Jean François Remy et Patrice Cadet interviendront en son nom, le conseil d'administration de la FFAM est invité pour assister à ces assises. Cette action apporte à toutes les associations un exemple à suivre sous quelque forme que ce soit. Nous vous rendrons compte de leur déroulement.

En même temps du 24 au 27 octobre la FFAM tient un stand au Salon International du Patrimoine Culturel au Carrousel du Louvre à Paris, des membres du conseil d'administration assureront une permanence sur les lieux. Ce salon nous permet de contacter et de discuter avec de nombreuses institutions nationales et internationales du patrimoine, en 2018 il en a découlé une invitation du conseil de l'Europe à participer au colloque des paysages de l'eau à Séville, cette année le président de la FFAM est invité aux Journées nationales sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en France au Conseil de l'Europe à Strasbourg. Les paysages de l'eau sont mis en avant par la Convention européenne du paysage, les moulins sont un élément incontournable pour les paysages de l'eau.

**Continuons ensemble notre lutte pour la sauvegarde de nos moulins et de leurs seuils.**

EDITO

## SOMMAIRE

- ◆ **Actions administratives et juridiques**
- ◆ **Notre dossier : la sécheresse dans l'Ain**
- ◆ **Agenda**
- ◆ **Le Salon International du Patrimoine Culturel 2019**
- ◆ **Vie des régions**
- ◆ **Vos animations**



## LA SECHERESSE DANS L'AIN ET AILLEURS ...

FLASH n° 175

**Les périodes de sécheresse peuvent résulter d'un manque de pluie, mais aussi d'une utilisation trop intensive ou inadaptée de l'eau disponible. Quand la sécheresse survient, des restrictions d'usage de l'eau peuvent être décidées par les préfets de département. Chacun, par ses gestes quotidiens ou ses pratiques professionnelles, peut contribuer à préserver les ressources en eau potable.**

### QUELLES SONT LES CAUSES DE LA SÉCHERESSE ?

82% des eaux consommées en France, soit environ 26 milliards de m<sup>3</sup>, proviennent des fleuves, des rivières et des lacs.

#### Le manque de pluie

La France reçoit chaque année environ 400 milliards de m<sup>3</sup> d'eau de pluie, dont les deux tiers s'évaporent : les 175 milliards de m<sup>3</sup> restant alimentent les eaux de surface et souterraines. Le débit des rivières de France est resté stable au cours des dernières décennies, tandis que la quantité des eaux souterraines varie en fonction du niveau de prélèvement et du taux de renouvellement de ces eaux.

La sécheresse peut résulter d'un manque de pluie. Elle survient lorsque la quantité de pluie est nettement inférieure aux normales saisonnières sur une certaine période. Lorsque le manque de pluie survient en hiver ou au printemps, il empêche le bon remplissage des nappes phréatiques (« réserves » d'eau) qui s'effectue habituellement à cette époque de l'année.

Après le mois d'avril, l'eau de pluie est essentiellement absorbée par les plantes, alors en pleine croissance, ou s'évapore à

cause de la chaleur. La sécheresse peut être accentuée par des températures élevées, notamment en été.

#### Des prélèvements excessifs

Les prélèvements en eau douce en France représentent environ 32 milliards de m<sup>3</sup> par an.

L'industrie rejette une grande partie de l'eau qu'elle prélève. Ses prélèvements représentent près de 70 % de l'eau prélevée, mais elle compte pour 25 % des consommations seulement.

A l'inverse, l'agriculture consomme presque toute l'eau qu'elle prélève. Elle représente ainsi 50 % des consommations pour seulement un peu plus de 10 % des prélèvements, soit environ 4 milliards de m<sup>3</sup>. Les impacts sont importants, car ils sont concentrés sur une seule période de l'année – les 3 mois d'été –, où l'agriculture peut représenter jusqu'à 80 % de l'eau consommée et certaines zones géographiques où les ressources sont les moins importantes.

L'eau potable représente 25 % des consommations, soit environ 6 milliards de m<sup>3</sup> par an. Ce chiffre est globalement stable, l'augmentation de la population étant compensée par une diminution de la consommation de chacun.

### Les 4 niveaux en matière de sécheresse :

**Niveau de vigilance** : information et incitation des particuliers et des professionnels à économiser l'eau ;

**Niveau d'alerte** : réduction de moins de la moitié des prélèvements à des fins agricoles ou interdiction jusqu'à 3 jours par semaine, interdiction d'activité nautique, interdiction à certaines heures d'arroser les jardins, de laver sa voiture... ;

**Niveau d'alerte renforcée** : réduction d'au moins la moitié des prélèvements à des fins agricoles, limitation plus forte des prélèvements pour l'arrosage des jardins, le lavage de voitures, pouvant aller jusqu'à l'interdiction de certains prélèvements ;

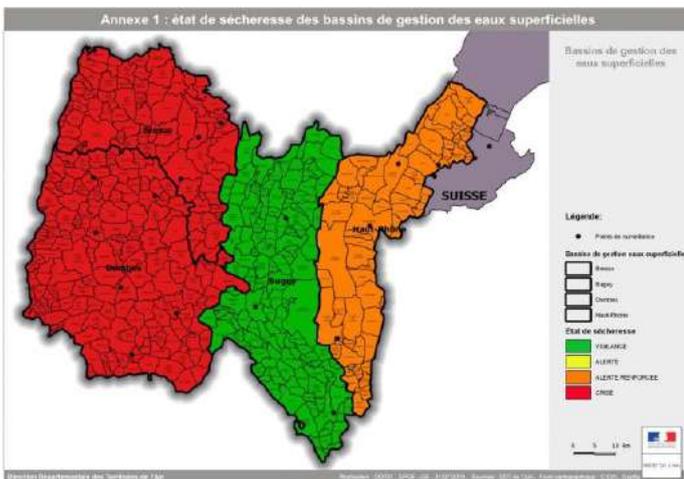
**Niveau de crise** : arrêt des prélèvements non prioritaires y compris des prélèvements à des fins agricoles, seuls ceux en relation avec la santé, la sécurité civile, l'eau potable ou encore la salubrité étant autorisés.



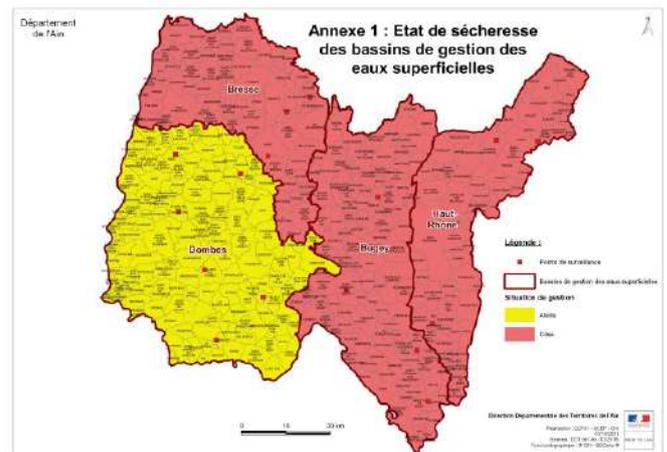
## LA SECHERESSE DANS L'AIN ET AILLEURS ...

FLASH n° 175

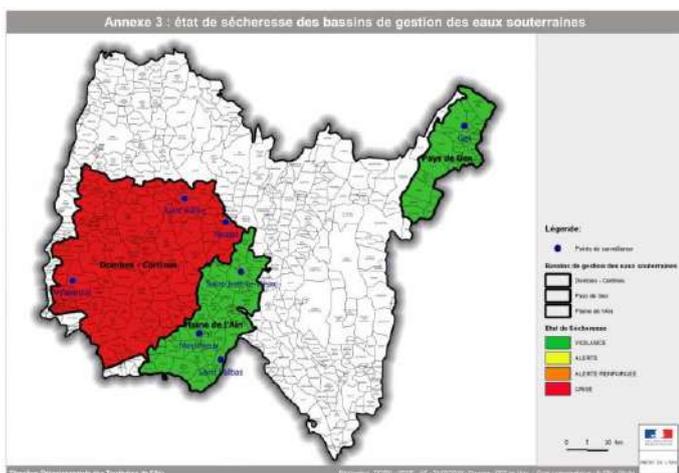
La sécheresse n'est pas un vain mot dans le département de l'Ain. Les Amis des Moulins de l'Ain nous ont alertés et transmis des documents et photos qui nous montrent l'étendue des dégâts. Avec un petit retour en arrière, en 2018, année déjà considérée comme critique, vous pourrez constater que la situation non seulement perdure mais s'aggrave.



Etat de sécheresse des bassins de gestion des eaux superficielles 2019



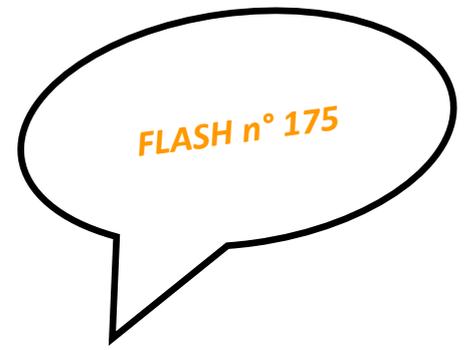
En 2018, carte de droite, l'arrêté préfectoral a été signé le 4 octobre 2018 ; en 2019 (cartes de gauche), ce même arrêté a été promulgué le 5 mars 2019. Les arrêtés « Sécheresse » ne peuvent être prescrits que pour une durée limitée, sur un périmètre déterminé. Ils doivent assurer l'exercice des usages prioritaires, plus particulièrement pour la santé, la sécurité civile, l'approvisionnement en eau potable et la préservation des écosystèmes aquatiques. Ils doivent également respecter l'égalité entre usagers des différents départements et la nécessaire solidarité amont-aval des bassins versants. Lorsqu'un arrêté de restriction est général et collectif, il doit être affiché dans chaque mairie concernée et faire l'objet d'une publication dans les journaux régionaux ou locaux.



Etat de sécheresse des bassins de gestion des eaux souterraines 2019



## LA SECHERESSE DANS L'AIN ET AILLEURS ...



Philippe Zuccarello, membre de l'association des Amis des Moulins de l'Ain nous fait part  
de ses réflexions et partage ses photos

**« Quand il n'y aura plus d'eau dans nos cours d'eau sur des grandes périodes telles qu'observées actuellement, nos dirigeants politiques comprendront leurs erreurs et nous demanderont de restituer les seuils et de créer des barrages pour des réserves d'eau. Comme entre chaque seuil et barrage il y a de l'eau en abondance, il y a une biodiversité qui s'installe, survie, s'adapte à l'espace qui lui est offert. »**



La Bourbe rivière de l'Isère qui se jette dans le Rhône - Pont de Chérury



Le Rhône à Loyettes dans l'Ain



L'Ain à Saint-Maurice de Gourdan



Le Moulin du Peillard  
Saint Romain de Jalionas





# AGENDA

**Jeudi 24 au dimanche 27 octobre 2019**



*Salon International du Patrimoine Culturel*

**Vendredi 15 au lundi 18 mai 2020**



*Congrès FFAM en Anjou*

**Samedi 27 et dimanche 28 juin 2020**



*Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins*

## **NOS REUNIONS**

### **BUREAU**

*Samedi 19 octobre*

*Samedi 25 janvier*

*Samedi 18 avril*

*Samedi 4 juillet*

*samedi 17 octobre*

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Samedi 23 novembre*

*Samedi 14 mars*

*Samedi 30 mai*

*samedi 29 août*

*Samedi 5 décembre*

## Infos

### *Journées du Patrimoine chez vous ...*

**Moulin de Lugy- Betty et Bernard Delrue** ont reçu plus de 330 personnes. «*Notre communication était axée sur l'utilité des moulins en période de sécheresse et de crues et cela a été bien entendu et apprécié par nos visiteurs. Ils ont vu là une nouvelle voie de défense de nos moulins. Pour illustrer nos propos, nous avons mis à disposition tout une série de photos sur les crues autour du moulin et une étude de la zone d'expansion naturelle des crues autour du moulin. Cette manifestation a été largement diffusée par la presse locale. Bravo !*



**Le Moulin des Mécaniciens** a reçu pour sa part 427 visiteurs venus découvrir ou redécouvrir le moulin. «*Nous les remercions et remercions également tous les bénévoles qui ont œuvré pour cette réussite.*

Le Moulin des Mécaniciens a pris part le 13 octobre dernier à une chaîne de solidarité pour apporter un soutien matériel à un enfant atteint du syndrome d'Angelman. Il n'est peut-être pas trop tard pour participer d'une manière différente...



## SALON DU PATRIMOINE

### N'oubliez pas ...

Le Salon International du Patrimoine Culturel aura lieu du 24 au 27 octobre 2019 au Carrousel du Louvre. La F.F.A.M. sera présente : stand M6. Nous espérons vous y retrouver nombreux pour des moments d'échanges partagés autour de notre cause commune les moulins.



### A noter :

Vendredi 25 octobre de 15h30 à 18h30

Samedi 26 octobre de 11h à 15h

Annette Pezat, passionnée de moulins vous dédicacera son livre

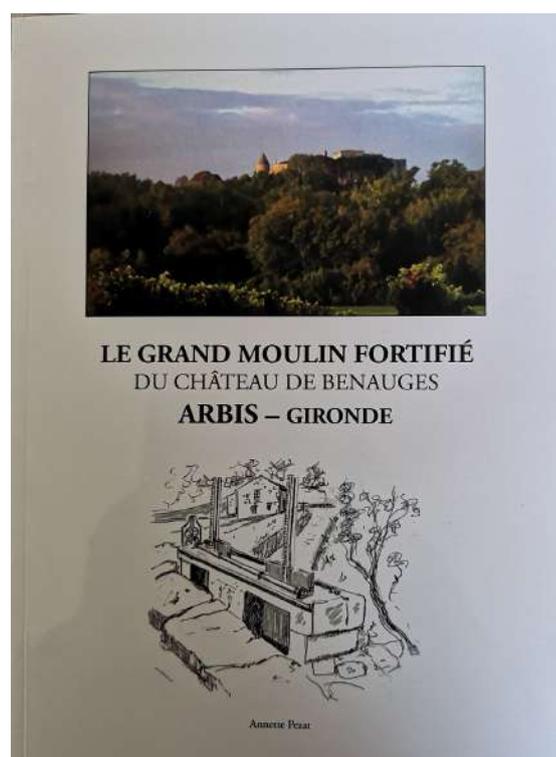
Le Grand Moulin Fortifié du Château de Benauges

Ces moulins (10 sur 3 km<sup>2</sup>) à eau et à vent offrent des particularismes alliant esthétique et efficacité. Leur construction s'étale du début du Moyen Âge au milieu du XVIIIe siècle. Seuls bâtiments industriels de nos campagnes, leur fonctionnement a su s'adapter à leur époque, permettant une totale autarcie, traversant les périodes troubles de l'histoire....

Economie commerçante, « modernité » et « progrès » ont eu finalement raison d'eux !

Mais ils sont là, formidables témoins !!

Découvrons-les, protégeons-les !





## VIE DES REGIONS

L'association du Bassin de la Cléry a lancé une pétition complémentaire de nombreuses lettres recommandées adressées au Préfet de la région Centre Val-de-Loire pour protester contre le projet d'arrêté d'ouverture hivernale des ouvrages sur la Cléry. Si vous vous sentez concernés, n'hésitez pas à prendre contact avec le président de l'association : **Fabrice Bassot - T. 06 76 08 48 33 - Mail : fabricebassot@hotmail.com**

Didier Fillatre, ayant souhaité quitter son poste au conseil d'administration de la F.F.A.M. , l'association de Défense et de Sauvegarde des Moulins Normands Picards, dont il est président, a désigné à l'unanimité son remplaçant.

Il s'agit de François Bertin. Bienvenue à lui.

## VOS ANIMATIONS

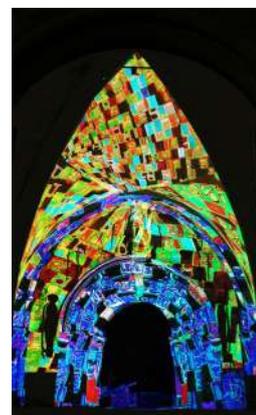


Le moulin de Carrière vous propose la dernière exposition de la saison du 18 au 30 octobre.

Renseignements : 04 66 80 73 50

A voir absolument le travail de restauration du narthex de St Ours les 25, 26, 27 octobre de 19 à 23h.

Renseignements : a2mbeaulieu@orange.fr



**Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.**

**Par contre, n'attendez pas le dernier moment.**